

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 39 | Votants : 42 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 42

SÉANCE du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 9 avril à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Lydie SILLERE, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Nicolas BOYER, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Aymeric ROUDIL à LASHERMES Jean-Jacques, Jérôme ANDRÉ à Raphaël BONNET, Florence JULIEN à Raymond ABRIAL

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Désignation des délégué-e-s du Comité départemental de sélection compensation collective agricole de la RN88 - CDSCCA

Le président rappelle que le projet d'aménagement de la RN88 pour la déviation Saint-Hostien/Le Pertuis et le doublement d'Yssingeaux a nécessité une étude préalable agricole. Celle-ci a déterminé un périmètre d'influence et a défini un montant d'investissement nécessaire pour compenser le préjudice subi pour l'agriculture. Le montant incombe au maître d'ouvrage et doit être restitué sur des projets agricoles collectifs. La région a mandaté la chambre d'agriculture pour gérer cette compensation collective agricole.

Le CDSCCA est constitué d'un représentant par EPCI concerné, de la chambre d'agriculture, de l'Etat et du maître d'œuvre (la Région AuRA pour ce projet).

Les EPCI concerné par le périmètre d'influence dispose d'une voix, la communauté de commune doit ainsi nommer un titulaire et un suppléant.



**Mézenc
Loire
Meygal**

AR Prefecture

043-200073401-20260409-2026047-DE
Reçu le 15/04/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- DÉSIGNE

Titulaire	Suppléant
Jean-Claude MASSEBEUF	Emmanuel PALHIER

comme représentants de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal au sein de cette instance.

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme